

Mont-Laurier, le 3 octobre 2002

Madame Sylvie Girard
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Présidente de la Commission d'enquête
sur le projet de déviation de la route 117 à L'Annonciation
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Impacts sur le cerf de Virginie du projet de déviation de la route 117 à
L'Annonciation

Madame la présidente,

À la demande de la Commission, j'ai analysé les cartes relatives au sujet en titre, soit les cartes 2.3 et 4.1. Les observations suivantes en ressortent en ce qui concerne le cerf.

Le ravage de cerf de Virginie traversé par le chemin allant vers le lac Paquet représentait une superficie de 0,2 km² en 1994, année de l'inventaire. Un ravage de cette ampleur est plutôt considéré comme une pochette et n'est pas reconnu comme permanent. De plus, nous avons traversé le corridor à l'étude à une occasion lors d'un inventaire en mars 1999 et n'avons noté aucun signe de présence de cerfs. Ceci ne peut confirmer l'absence de cerfs en hiver dans ce secteur, mais suggère à tout le moins que la pochette observée en 1994 n'a pas pris d'expansion. A titre de renseignement, on considère qu'une pochette de cette dimension pourrait être occupée par quelques cerfs, soit 2-3 (0,2 km² à 10 cerfs/km²). L'importance de l'impact peut donc être considéré comme faible.

Il existe des concentrations plus importantes de cerfs à l'est du secteur d'étude (ravage de La Macaza) mais celles-ci ne sont pas touchées par le projet.

N'hésitez pas à me contacter si d'autres aspects méritent une attention particulière



Michel Hénault, biologiste